

Québec, le 7 juin 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au feuillet le 17 mai 2017 par le député de la circonscription de Nicolet-Bécancour au sujet des coûts et de la rénovation de différents quais de la Société des traversiers du Québec.

Il est important de rappeler le contexte car l'évolution des valeurs inscrites au Programme québécois d'infrastructure découle d'un processus d'estimation qui contient plusieurs phases, lesquelles ont pour objectif de préciser davantage les coûts du projet avant de lancer un appel d'offres pour sa réalisation.

Dans un premier temps, les éléments principaux du projet sont estimés, soit à partir de projets comparables ou avec des données préliminaires. Essentiellement, il s'agit d'identifier le projet à réaliser. Par la suite, des études et analyses sont requises pour assurer une définition plus précise des projets, notamment en prenant en compte les besoins d'amélioration exprimés par les parties prenantes ainsi que les besoins d'adaptation des éléments existants qui seront affectés par le projet. À partir du moment où les analyses de besoins et les études techniques sont réalisés et appuyés par des plans et devis détaillés, des appels d'offres sont lancés et des contrats signés à une certaine valeur. L'écart entre cette valeur au contrat et le coût final est véritablement l'écart qui doit être considéré pour déterminer s'il y a un dépassement de coût.

...2

Il y a beaucoup d'interrogations au sujet des évaluations des coûts lors de la première mouture du plan d'immobilisations en 2009 déposée par la Société des traversiers du Québec. Il est à noter que des projets furent également surévalués, tels la construction du navire *F.-A.-Gauthier* (en remplacement du NM *Camille-Marcoux* pour la traverse de Matane) qui passa d'une estimation de 250 M\$ à un coût final de 170 M\$.

Dans un cas comme dans l'autre (sous ou surévaluation), il ne peut être question de hausse des coûts de réalisation des projets, mais de modification aux estimés des coûts, suite à l'avancement des analyses et de définition plus précise des besoins.

Finalement, je tiens à vous informer que le président-directeur-général par intérim de la Société des traversiers du Québec a créé un comité d'évaluation des projets d'immobilisation pour s'assurer que l'écart entre l'estimation des coûts et la réalisation des travaux soit diminuée.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Laurent Lessard